

FAQ SUR LE FONDS COMMUN DES FONDATEURS VISIONNAIRES 2025

POUR PARTENAIRES DE MARCHÉ
AU CANADA

La FAQ peut changer

Le 7 juillet 2025

Q : QU'EST-CE QUE LE FONDS COMMUNS DES FONDATEURS VISIONNAIRES?

R : Le Fonds commun des fondateurs visionnaires est une excellente opportunité pour les partenaires de marché nouveaux et existants de se mériter une part des revenus trimestriels de MONAT et de recevoir un versement trimestriel en plus de leurs revenus actuels.

Q : COMMENT LES VERSEMENTS DU FONDS COMMUN DES FONDATEURS VISIONNAIRES SONT-ILS CALCULÉS?

R : Chaque trimestre, les membres du Club des fondateurs visionnaires reçoivent un versement payé en parts de 1 % des revenus commissionnables des É.-U. et du Canada. Le Fonds commun est partagé par tous les membres du club qui satisfont aux exigences de qualification.

Q : QUEL EST LE NOMBRE MAXIMUM DE PARTS QU'UN PARTENAIRE DE MARCHÉ PEUT RECEVOIR?

R : Les partenaires de marché peuvent se mériter un maximum de deux parts du Fonds commun des fondateurs visionnaires MONAT.

Q : À QUEL MOMENT LES PRIMES POUR LE CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES SONT-ELLES PAYÉES?

R : Les primes pour le Club des fondateurs visionnaires seront payées le 15^e jour du mois suivant la fin de chaque trimestre. Sur le relevé des commissions, le paiement figurera dans la section « Primes diverses ».

Q : QUI PEUT FAIRE PARTIE DU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES DE MONAT?

R : Le Club des fondateurs visionnaires est une occasion exclusive pour les partenaires de marché nouveaux et existants qui s'inscrivent d'ici le 30 septembre 2025 aux É.-U. et au Canada.

Q : COMMENT UN PARTENAIRE DE MARCHÉ PEUT-IL DEVENIR MEMBRE DU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES?

R : Pour les PM existants qui se sont inscrits avant le 1er juin 2024, les exigences pour devenir Fondateur visionnaire MONAT varient selon le titre de carrière du PM en date du 1er juin 2024 comme suit :

- Titre de carrière PM à BM :
Pour vous mériter une part : devenez MM ou un rang supérieur au plus tard le 30 septembre 2025.
Pour vous mériter deux parts : *Cette occasion a expiré le 30 juin 2025.
- Titre de carrière de BMG :
Pour vous mériter une part : devenez MM ou un rang supérieur au plus tard le 30 septembre 2025.
Pour vous mériter deux parts : *Cette occasion a expiré le 30 juin 2025.
- Titre de carrière de MMA :
Pour vous mériter une part : devenez MM ou un rang supérieur au plus tard le 30 septembre 2025.
Pour vous mériter deux parts : *Cette occasion a expiré le 31 décembre 2024.
- Titre de carrière de MM à MMG
Pour vous mériter une part : dépassez votre **rang de base** de 1 rang au plus tard le 30 septembre 2025.
Votre **rang de base** de l'été est le rang le plus élevé auquel vous avez été payé de juillet à septembre 2024.
Si votre rang payé le plus élevé est inférieur à MMA, votre **rang de base** sera MMA aux fins de la qualification pour le Fonds commun des Fondateurs visionnaires.
Pour vous mériter deux parts : *Cette occasion a expiré le 31 décembre 2024.
- Titres de carrière de AED à DE :
- Si votre rang de base est **MMA, MM ou MMG** :
Pour vous mériter une part : Dépassez votre **rang de base** de 1 rang d'ici le 30 septembre 2025.
Votre **rang de base** de l'été est le rang le plus élevé auquel vous avez été payé de juillet à septembre 2024. Si votre rang payé le plus élevé est inférieur à MMA, votre **rang de base** sera MMA aux fins de la qualification pour le Fonds commun des Fondateurs visionnaires.
Two share opportunity : *Cette occasion a expiré le 31 décembre 2024.

- Si votre rang de base est **DEA ou DE** :

Pour vous mériter une part : Satisfaites l'une de ces deux conditions :

- Dépassez votre **rang de base** de 1 rang d'ici le 30 septembre 2025. Votre **rang de base** de l'été est le rang le plus élevé auquel vous avez été payé de juillet à septembre 2024. Si votre rang payé le plus élevé est inférieur à MMA, votre **rang de base** sera MMA aux fins de la qualification pour le Fonds commun des Fondateurs visionnaires.
- Aidez un PM qui avait un titre de carrière inférieur à MM le 1er juin 2024 ou s'est inscrit comme PM entre le 1er juin 2024 et le 30 septembre 2025 à devenir MM et Fondateur visionnaire.
 - Vous devez être payé en tant que MM ou un rang supérieur le mois pendant lequel le Fondateur visionnaire est promu.
 - Vous devez être le premier directeur dans la lignée ascendante du Fondateur visionnaire ayant été promu.

Pour vous mériter deux parts : *Cette occasion a expiré le 31 décembre 2024.

- Titre de carrière de DES :

Pour vous mériter une part : Aidez un PM qui avait un titre de carrière inférieur à MM le 1er juin 2024 ou s'est inscrit comme PM entre le 1er juin 2024 et le 30 septembre 2025 à devenir MM et Fondateur visionnaire.

- Vous devez être payé en tant que MM ou un rang supérieur le mois pendant lequel le Fondateur visionnaire est promu.
- Vous devez être le premier directeur dans la lignée ascendante du Fondateur visionnaire ayant été promu.

Pour vous mériter deux parts : *Cette occasion a expiré le 31 décembre 2024.

Q : LES NOUVEAUX PM AURONT-ILS L'OCCASION DE DEVENIR FONDATEURS VISIONNAIRES MONAT?

R : Oui, les nouveaux PM qui s'inscrivent entre le 1er juin 2024 et le 30 septembre 2025 auront la possibilité de devenir Fondateur visionnaire et de se mériter jusqu'à deux parts s'ils satisfont aux exigences suivantes :

Pour vous mériter une part : devenez MM pendant votre mois d'inscription ou les 12 prochains mois civils.

Pour vous mériter deux parts : *Cette occasion a expiré le 30 juin 2025.

Q : COMMENT PUIS-JE ME MÉRITER DES PARTS DU FONDS COMMUN DES FONDATEURS VISIONNAIRES?

R : Une fois que vous devenez Fondateur visionnaire MONAT, vous aurez la possibilité de gagner la prime des Fondateurs visionnaires MONAT chaque trimestre si vous satisfaites aux critères suivants :

Premier versement SEULEMENT : Tous les partenaires de marché qui deviennent Fondateurs visionnaires recevront leur premier versement pour le trimestre pendant lequel ils se sont qualifiés.

Chaque trimestre par la suite :

TITRE DE CARRIÈRE LE DERNIER MOIS DU TRIMESTRE :	SOYEZ PAYÉ EN TANT QUE :
MM ou MMG	MM ou plus haut 2 des 3 mois du trimestre
DEA, DE ou DES	MMM ou plus haut 2 des 3 mois du trimestre

Q : Y A-T-IL UN MONTANT MINIMUM GARANTI POUR CHAQUE PART DU FONDS COMMUN DES FONDATEURS VISIONNAIRES?

R : Non, il n'y a pas de taux de base, puisque chaque trimestre, les membres du Club des fondateurs visionnaires reçoivent une part de 1 % des revenus commissionnables du marché de l'Amérique du Nord.

Q : QU'Y ARRIVERA-T-IL SI JE DEVIENS FONDATEUR VISIONNAIRE MONAT ET PAR LA SUITE, JE DÉMÉNAGE À UN AUTRE PAYS MONAT À L'EXTÉRIEUR DE L'AMÉRIQUE DU NORD?

R : Si un partenaire de marché devient Fondateur visionnaire et ensuite déménage à un pays à l'extérieur des É.-U. Et du Canada, il renoncera au statut de Fondateur visionnaire MONAT de façon permanente. Il pourra garder les parts qu'il a déjà reçues, mais il ne sera plus admissible à recevoir d'autres parts du Fonds commun des fondateurs visionnaires MONAT.

Q : SI J'HABITE À L'EXTÉRIEUR DES É.-U. ET DU CANADA, PUIS-JE DEVENIR FONDATEUR VISIONNAIRE SI JE DÉMÉNAGE AUX É.-U. OU AU CANADA PENDANT LA PÉRIODE DE QUALIFICATION?

R : Si vous êtes partenaire de marché ailleurs qu'aux É.-U. ou au Canada et vous déménagez aux É.-U. ou au Canada pendant la période de qualification, vous aurez la possibilité de devenir Fondateur visionnaire si vous satisfaites aux critères de qualification.

Q : UNE FOIS QUE JE DEVIENS FONDATEUR VISIONNAIRE, PUIS-JE PERDRE CE STATUT?

R : Une fois que vous devenez Fondateur visionnaire MONAT, pour maintenir le statut de Fondateur visionnaire MONAT, vous devez être payé en tant que MM au moins une fois sur une période de 12 mois consécutifs. Si vous n'êtes pas payé en tant que MM pendant cette période, vous perdrez de manière permanente le statut de Fondateur visionnaire MONAT.

Q : EST-CE QU'UN MEMBRE ACTUEL DU CLUB DES FONDATEURS ÉMERGENTS OU DU CLUB DES FONDATEURS PEUT AUSSI DEVENIR MEMBRE DU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES?

R : Oui, un membre du Club des fondateurs émergents ou du Club des fondateurs peut aussi devenir membre du Club des fondateurs visionnaires et recevoir une part des trois fonds communs.

Q : EST-CE QU'UN DIRECTEUR EXÉCUTIF SÉNIOR PERDRA LE STATUT DE FONDATEUR VISIONNAIRES SI LE FONDATEUR QU'IL A PROMU PERD LE STATUT DE FONDATEUR VISIONNAIRE?

R : Si le Fondateur visionnaire perd son statut, le DES de lignée ascendante ne recevra plus de parts pour leur partenaire de marché, même s'il est payé en tant que MMG deux mois au cours de chaque trimestre. Cependant, si le DES a promu un autre MM Fondateur visionnaire qui a maintenu le rang de MM ou plus haut le DES ne perdra pas son statut.

Q : EST-CE QU'UN DES PEUT SE MÉRITER DES PARTS POUR PLUS QU'UN MM QUI DEVIENT FONDATEUR VISIONNAIRE?

R : Non, il y a une limite d'un MM Fondateur visionnaire par DES.

Q : EST-CE QUE JE DOIS AVOIR ACHETÉ UN ENSEMBLE DE PRODUITS POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES?

R : Non, un partenaire de marché est quand même admissible au Club des fondateurs visionnaires s'il n'a pas acheté un ensemble de produits.

Q : QUELLE SERA LA VALEUR D'UNE PART DU FONDS COMMUN DES FONDATEURS VISIONNAIRES?

R : Les parts du Fonds commun des fondateurs visionnaires ne peuvent ni être achetés, vendus ou transférés à un autre partenaire de marché. Un membre du Fonds commun des fondateurs visionnaires est admissible à recevoir une part des profits de MONAT comme prime trimestrielle tel que décrit ci-dessus. Il nous est impossible de garantir ou de prévoir la valeur d'une part du Fonds commun trimestriel ou le montant du versement. La valeur d'une part dépend de deux facteurs clés : (1) les revenus trimestriels de MONAT aux É.-U. et au Canada, et (2) le nombre de parts que les partenaires de marché MONAT aux É.-U. et au Canada se méritent. Veuillez noter que même si le rendement passé n'est pas nécessairement indicatif des rendements futurs, MONAT a lancé le Fonds commun des fondateurs il y a presque 10 ans, et continue de faire des paiements trimestriels aux membres du Club de fondateurs. En moyenne, une part du Fonds commun des fondateurs avait une valeur de 423,72 \$ US en 2015, la première année, et avait une valeur moyenne de 5831,65 \$ US au cours des 4 derniers trimestres, du T2 2023 au T1 2024. Le rendement passé du Fonds commun des fondateurs ne garantit pas le rendement futur du Club des fondateurs ou du Club des fondateurs visionnaires, mais ces chiffres démontrent le potentiel basé sur une occasion semblable offerte par MONAT auparavant.